



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport annuel 2019-20

Ontario 

Table des matières

Introduction	1
Message du président.....	3
Gouvernance	5
Message du directeur général.....	14
Programmes de base.....	16
Autres programmes.....	27
Services	31
Rapport de gestion.....	33
Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2019-20	49
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	53
Rapport de l'auditeur indépendant	54
États financiers	56
Notes afférentes aux états financiers	60

Introduction

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui exécute, au nom des gouvernements provincial et fédéral, des programmes de gestion des risques et de soutien aux entreprises à l'intention de l'industrie agricole de l'Ontario. Agricorp a été créé en vertu de la [Loi de 1996 sur AgriCorp](#) et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allient la richesse de leur expertise en agriculture à des connaissances étendues en service à la clientèle, en souscription d'assurance, en traitement des réclamations, en finance, en technologie, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Exécution de programmes pour renforcer les entreprises agricoles de l'Ontario

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Elle génère 47,7 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et crée 837 000 emplois, soit plus de 11 p. 100 de tous les emplois de la province.² L'industrie agricole de l'Ontario continue de s'adapter et de croître. Les rendements agricoles moyens ont augmenté de 10 à 20 p. 100 au cours des dix dernières années. Les agriculteurs continuent de devenir plus efficaces et d'atteindre plus de marchés tout en continuant de gérer leurs risques individuels.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur agricole. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes destinés aux agriculteurs ontariens. Les programmes de gestion des risques aident les agriculteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle afin qu'ils puissent innover et investir en toute confiance dans leur exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Chaque année, Agricorp offre ses programmes de manière rentable, en mettant l'accent sur l'efficacité, l'amélioration continue et un service à la clientèle de qualité. Au cours de l'exercice 2019-20, les programmes exécutés par Agricorp ont fourni une responsabilité couverte de 5 milliards de dollars et des paiements de 420 millions de dollars aux agriculteurs ontariens.

¹ [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – PIB pour l'économie de l'Ontario, 2008-2018 (millions de \$), 8 juillet 2019

² [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Emplois dans le secteur agroalimentaire, Ontario, 2008-2018, 8 juillet 2019

Notre vision

Agricorp a pour vision d'être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui œuvre avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.

Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort.

Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité.

Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès.

La collaboration et l'amélioration continue permettent d'exploiter au maximum nos forces vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.

Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Message du président

Miser sur l'agriculture en Ontario

Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario représente un emploi sur neuf et injecte 47,7 milliards de dollars dans notre économie provinciale. Les agriculteurs sont l'épine dorsale de ce secteur; ils produisent les aliments qui nourrissent notre population et l'économie.

En tant qu'agriculteur moi-même, je sais que les agriculteurs aiment ce qu'ils font, mais la production d'aliments n'est pas sans risques importants. Les gouvernements fournissent et soutiennent des programmes de gestion des risques agricoles afin de garantir la viabilité et la durabilité du secteur aujourd'hui et dans l'avenir. En Ontario, les gouvernements et les agriculteurs comptent sur Agricorp pour offrir ces programmes de façon efficace et efficiente. Chez Agricorp, nous sommes prêts à exécuter ces programmes.

Après ma première année à titre de président du conseil d'administration d'AgriCorp, je comprends beaucoup mieux ce qu'il faut pour exécuter ces programmes et les mécanismes de responsabilisation en place pour en superviser l'administration.

Les programmes que nous offrons aident les agriculteurs à gérer les risques auxquels ils font face chaque jour. Des risques comme les conditions météorologiques (du gel à la sécheresse, en passant par les pluies excessives), les maladies des plantes, les infestations d'insectes et la fluctuation des prix des produits agricoles. Le fait de disposer d'un revenu fiable et stable, même en cas de perte, permet aux agriculteurs de rester en activité, de réaliser des investissements pour améliorer leur exploitation et de réagir efficacement aux changements de leur environnement d'affaires.

À mesure que les agriculteurs apportent des ajustements aux activités de leur exploitation agricole, Agricorp et les programmes que nous offrons doivent également évoluer pour demeurer pertinents pour les agriculteurs et conformes aux priorités des gouvernements. J'ai pu le constater moi-même en tant que président du conseil d'administration d'AgriCorp. L'organisme s'est avéré une organisation souple et attentive aux besoins de ses clients qui peut s'adapter rapidement et efficacement au changement tout en augmentant la valeur des programmes au fil du temps. Au cours de la dernière décennie, la valeur de la couverture d'Assurance-production a presque doublé, tandis que le coût des primes (en pourcentage de la responsabilité couverte) a diminué pour les agriculteurs et les gouvernements.

Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les clients de faire affaire avec nous est l'un de nos objectifs stratégiques. Cet objectif stratégique cadre avec les priorités du gouvernement de l'Ontario, soit réduire les formalités administratives et donner la priorité au numérique. Au cours du dernier exercice, nous avons terminé notre initiative visant à moderniser la prestation de l'Assurance-production et nous avons commencé à moderniser l'exécution du Programme d'inscription des entreprises agricoles. Durant l'exercice 2020-21, les clients commenceront à voir des changements dans la manière dont ces programmes sont exécutés. À l'avenir, il y aura moins d'envois papier, ainsi que des options numériques améliorées et des régimes d'assurance des cultures plus souples et plus adaptables.

Mon travail de président est une expérience enrichissante. Je suis heureux d'avoir l'occasion de travailler avec des personnes inspirantes et dévouées au sein du gouvernement, de l'industrie et d'AgriCorp. Je tiens à remercier le ministre Hardeman pour son dévouement et son soutien à l'agriculture, pour avoir rencontré le conseil d'administration d'AgriCorp afin de discuter de ses attentes à l'égard de l'organisme, et pour avoir rencontré les employés d'AgriCorp afin de les remercier pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour aider les agriculteurs à récolter et à commercialiser du maïs contenant de fortes concentrations de mycotoxines.

Un grand merci au conseil d'administration pour son expertise, sa sagesse et son soutien au cours de ma première année de présidence. J'aimerais également remercier l'équipe de la haute direction, le PDG, Doug LaRose, et tous les employés d'Agricorp pour leurs efforts et leur dévouement continus. Le conseil d'administration a défini une orientation stratégique solide et toute l'équipe d'Agricorp travaille fort pour la mettre en œuvre. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous au cours du prochain exercice, alors que nous continuons de concentrer nos efforts sur le soutien d'une industrie agricole et agroalimentaire forte et dynamique.

Original signé par

Jason Verkaik

Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La [Loi de 1996 sur AgriCorp](#) précise l'objet des activités d'Agricorp, ses fonctions, ses pouvoirs et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, nous offrons des programmes et des services à l'industrie agricole au nom du MAAARO. Nous devons rendre compte au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario de la prestation des programmes tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et sont créés pour un certain nombre de raisons. Dans un environnement complexe où il y a de nombreux intervenants, les organismes existent lorsqu'il y a un intérêt public important ou lorsque le gouvernement provincial doit jouer un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important pour une industrie agricole viable et durable et pour la responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Agricorp a été créé pour offrir des programmes et des services à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle et les ressources nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Sous la gouvernance d'un conseil d'administration expérimenté et bien informé, les employés de l'organisme mettent l'accent sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en étant responsables devant le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Agricorp appuie les gouvernements en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles et assure la confiance du public grâce à des décisions impartiales et autonomes dans le cadre des programmes qu'il offre.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAARO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance d'Agricorp et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le MAAARO et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de services rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par les normes de conduite les plus élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Chaque année, tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent une déclaration par laquelle qu'ils acceptent de se conformer au présent code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre d'employés d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, ainsi qu'à d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories suivantes :

- **Planification des activités et gestion financière** : comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance** : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information** : comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation à quelques exceptions près qui ont été notées et qui font l'objet de plans d'action. Nous avons publié notre protocole d'entente et les dépenses trimestrielles du conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

D'autres lois générales et des directives doivent également être respectées, notamment la [Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario](#), la [Loi sur les services en français](#), la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) et la [Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée](#) ainsi que la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Le règlement d'Agricorp fournit des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documente les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. Ces rôles et ces responsabilités comprennent la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne, rencontre des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification (rapports d'audit interne du gouvernement de l'Ontario au comité des finances et de la vérification)
- Surveille la manière dont la direction évalue les risques commerciaux et prévoit d'y répondre et identification des risques émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite
- Supervise le régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et le ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continu de tous les membres du conseil d'administration

- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, du président des comités du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle et de leur niveau d'expertise, conformément à la Directive sur les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2019-20, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Jason Verkaik, Président

Président (Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2022

Rémunération en 2019-20 : 3 204,50 \$

Jason Verkaik est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh. Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration; notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

Maria Van Bommel

Vice-présidente (Middlesex)

Mandat : 28 août 2013 – 27 juin 2020

Rémunération en 2019-20 : 4 728,80 \$

Autrefois députée à l'Assemblée législative de l'Ontario où elle a représenté la circonscription de Lambton-Kent-Middlesex et anciennement conseillère municipale du canton d'East Williams, Maria Van Bommel a été également productrice de porcs et de volailles. Elle a aussi été adjointe parlementaire de plusieurs ministres ontariens, y compris de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Maria est active dans la collectivité et elle a siégé à plusieurs conseils de l'industrie et comités permanents de l'Assemblée législative.

Josh Boersen

(Comté de Perth)

Mandat : 11 avril 2019 – 10 avril 2022

Rémunération en 2019-20 : 1 344,00 \$

Producteur de poulets, de céréales et d'oléagineux, Josh est un agriculteur de troisième génération qui travaille avec son père, Brad, à la ferme familiale Bradi, située au nord de Stratford. Il est actuellement membre du conseil d'administration de Grain Farmers of Ontario et de celui de la Perth County Soil and Crop Improvement Association. Josh a obtenu un diplôme d'études supérieures de technologue en génie mécanique du Fanshawe College.

John Core

(Guelph)

Mandat : 22 octobre 2014 – 21 octobre 2020

Rémunération en 2019-20 : 2 016,00 \$

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2022

Rémunération en 2019-20 : 1 545,60 \$

John est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Sheryl King, CA, MBA, FICB

(Région de Halton)

Mandat : 17 juillet 2013 – 13 septembre 2019

Rémunération en 2019-20 : 1 105,44 \$

Sheryl est directrice générale à la Banque de Montréal, où elle a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes. Elle est une professionnelle en finance respectée qui compte plus de 20 années d'expérience à l'échelle internationale sur le plan de la surveillance de la gestion et de la déclaration des entités juridiques, et sur le plan de la gestion des liquidités, du financement et de la gestion du bilan.

Patricia Lorenz, MBA, CA, CPA, DVM

(Toronto)

Mandat : 7 août 2013 – 20 septembre 2021

Rémunération en 2019-20 : 2 093,28 \$

Patricia Lorenz est directrice de l'exploitation chez Avertus Inc., une entreprise spécialisée en neuro-intelligence. Patricia a de l'expérience dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition, diagnostic, distribution et commercialisation des technologies agricoles. Elle est vétérinaire autorisée en Ontario.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat : 31 décembre 2018 – 30 décembre 2021

Rémunération en 2019-20 : Aucune

Derek a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie à Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement gestionnaire des opérations et de la technologie de l'information chez Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York.

Dominic Morrissey

(Uxbridge)

Mandat : 31 juillet 2019 – 10 juillet 2022

Rémunération en 2019-20 : 1 276,80 \$

Dominic travaille actuellement dans le secteur manufacturier et de l'approvisionnement en tant que directeur du développement des affaires. Auparavant, il a travaillé pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante durant dix ans où il relevait des enjeux touchant l'industrie agricole et les transmettant vers les organismes appropriés afin de leur trouver une solution. Il a également dirigé sa propre société de production pendant 25 ans. Dominic a œuvré comme président du Horse Guards Polo Club et il a aussi siégé à titre de membre du comité consultatif d'Equine Guelph. Dominic vit maintenant à l'extérieur d'Uxbridge avec sa famille et un certain nombre de chevaux à la retraite et d'animaux rescapés.

Robert Pasuta

(Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth)

Mandat : 11 avril 2019 – 10 avril 2022

Rémunération en 2019-20 : 1 470,00 \$

Robert est un producteur de céréales et d'oléagineux qui a également été conseiller municipal à Hamilton pendant 12 ans. Il a notamment siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes agricoles, ruraux et organismes de conservation. Robert a rempli trois mandats à titre de président de la Hamilton Conservation Authority et a siégé au conseil d'administration de la Rural Ontario Municipal Association et du Conservation Halton Agriculture Advisory Panel. Il a été membre du conseil d'administration et président de la Hamilton-Wentworth Federation of Agriculture Horseshoe Pork Producers et membre du conseil de direction de la Golden Horseshoe Food and Farming Alliance.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2017 – 21 mars 2022

Rémunération en 2019-20 : 2 982,00 \$

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville, en Ontario. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Dan Veldman

(Comté d'Oxford)

Mandat : 31 janvier 2019 – 30 janvier 2022

Rémunération en 2019-20 : 588,00 \$

Dan est président de Veldman Grain Farm Limited et exploite son entreprise agricole avec sa famille à Embro, en Ontario. Il a fréquenté le Fanshawe College où il a étudié la gestion de l'entreprise agroalimentaire. Producteur d'œufs de première génération, Dan siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme Egg Farmers of Ontario et est un ancien membre du Poultry Insurance Exchange.

Message du directeur général

Soutenir l'agriculture en Ontario

De nombreux agriculteurs de l'Ontario se souviendront de 2019 comme d'une campagne agricole difficile. Cette année a connu un hiver avec des températures fluctuantes et de nombreux cycles gel-dégel, suivi d'un printemps exceptionnellement frais et humide qui a duré jusqu'à la mi-juin. L'année 2019 a également été marquée par un été chaud avec des quantités variables de précipitations et un automne qui a commencé par être chaud et sec, mais qui s'est terminé en étant frais et humide.

Quels que soient les risques, qu'il s'agisse des conditions météorologiques, des maladies des plantes, des infestations d'insectes ou des fluctuations des prix du marché, les agriculteurs doivent être prêts à adopter un solide plan de gestion des risques pour leur exploitation agricole. C'est là qu'AgriCorp peut les aider. Nous offrons des programmes de gestion des risques fiables et pertinents, au nom des gouvernements, et ce, pour aider les agriculteurs à relever les défis auxquels ils font face régulièrement.

Lorsqu'un tiers de la récolte de blé d'hiver de l'Ontario a dû être réensemencé après un hiver marqué par des périodes répétées de gel et de dégel, les agriculteurs ont pu compter sur leur couverture d'Assurance-production pour obtenir le soutien financier dont ils avaient besoin pour établir une nouvelle culture.

Lorsque le temps anormalement frais et pluvieux du printemps a empêché ou retardé l'ensemencement des cultures, les agriculteurs ont de nouveau pu compter sur AgriCorp et le programme Assurance-production. Parce que nous avons prolongé les dates limites de plantation de 23 cultures couvertes par l'Assurance-production, de nombreux agriculteurs ont pu ensemer leurs cultures, maintenir leur couverture pour la saison de croissance et obtenir un bon rendement commercialisable. Dans le cas des agriculteurs qui n'ont pas été en mesure de planter leurs cultures, l'indemnité de superficie non ensemencée a fourni un soutien financier pour couvrir une partie de leurs coûts fixes.

Pour les producteurs de cultures fourragères, le printemps pluvieux a retardé la récolte et réduit la qualité du foin. L'option de garantie contre les pluies excessives dans le cadre du régime d'assurance précipitation pour les cultures fourragères leur a fourni le soutien dont ils avaient besoin. Le programme Assurance-production offre une protection précieuse et fiable depuis plus de 50 ans, et AgriCorp continue d'être prêt à exécuter ce programme.

Tout au long de l'exercice, AgriCorp a travaillé fort pour soutenir ses clients. Lorsque le printemps frais et humide a laissé présager que l'année 2019 serait une année difficile, la date d'inscription à Agri-stabilité a été reportée de deux mois, ce qui a donné aux agriculteurs plus de temps pour examiner leurs options de gestion des risques. Lorsqu'un niveau de protection de 95 p. 100 a été ajouté au Programme de gestion des risques, nous avons encouragé les clients à nous contacter. Ils pouvaient déclarer leurs superficies, choisir un niveau de protection et examiner leurs options de gestion des risques en un seul appel téléphonique.

Nous avons communiqué régulièrement avec les clients par l'entremise d'une combinaison de canaux de communication numériques et imprimés et en personne, pour leur rappeler les options qui s'offrent à eux et la manière dont nous pouvons les aider. Les agriculteurs ont consulté nos nouvelles Web en nombre record et ont lu nos annonces imprimées supplémentaires afin d'obtenir l'information dont ils avaient besoin. Les groupements de producteurs spécialisés nous ont également aidés à informer les agriculteurs par l'entremise de leurs publications membres. Nous avons envoyé en temps opportun des courriels ciblés contenant des renseignements propres au programme et rencontré les clients en personne lors de 160 réunions, événements et expositions agricoles.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans les employés professionnels, compétents et proactifs d'Agricorp. Nos clients font régulièrement l'éloge de nos employés en soulignant à quel point il est facile de leur parler et d'obtenir des renseignements sur la couverture de leur programme, et combien ils sont reconnaissants de leur soutien et de leur aide. Grâce à ces employés dévoués, il est facile de faire affaire avec Agricorp.

Tout en offrant les programmes dont les agriculteurs ont besoin aujourd'hui, nous nous tournons également vers l'avenir pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des programmes que nous offrons. Durant l'exercice 2019-20, nous avons travaillé à la modernisation de la prestation de l'Assurance-production et du Programme d'inscription des entreprises agricoles. Les avantages de ce travail seront évidents au cours des deux prochaines années, lorsque nous mettrons en œuvre les changements qui permettront aux agriculteurs de faire plus facilement affaire avec nous.

Tout ce travail est accompli grâce à une gouvernance et une gestion solides. Au cours de cet exercice, nous avons accueilli sept nouveaux membres à notre conseil d'administration. Ils ont tous été un ajout précieux, apportant leur expertise agricole, commerciale et financière. Je tiens également à remercier notre président, Jason Verkaik, pour son leadership stratégique et ses conseils avisés. Merci également à nos collègues du MAAARO pour leur travail acharné et leur engagement continu en faveur d'une industrie agroalimentaire forte et dynamique.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux agriculteurs de l'Ontario. Nous apprécions leur travail et leur engagement en faveur de la production alimentaire. À l'avenir, nous continuerons de tirer parti de la technologie, de rationaliser les processus et d'améliorer les services afin de pouvoir nous concentrer sur ce que nous faisons le mieux : exécuter des programmes de gestion des risques qui appuient l'agriculture en Ontario.

Original signé par

Doug LaRose

Directeur général

Programmes de base

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 12,3 millions d'acres de terre agricole.¹ L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien qu'ils puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux infestations d'insectes, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de trois programmes de base : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert à l'échelle nationale dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario.

Les agriculteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles sont inscrites à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. La majorité des clients conviennent que ces programmes aident à stabiliser leur revenu, qu'ils leur donnent la confiance nécessaire pour innover et investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2016 – [La superficie des terres en culture en Ontario augmente en dépit du nombre moins élevé d'exploitations agricole](#)

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité du marché. En participant aux trois programmes de base, les agriculteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paielements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • 10 566 • Marge de référence de 2,0 milliards de dollars 	46,0 millions de dollars en 2019-20 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu <ul style="list-style-type: none"> • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance-production	<ul style="list-style-type: none"> • 14 058 • Responsabilité couverte de 3,6 milliards de dollars 	272,9 millions de dollars en 2019-20 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés <ul style="list-style-type: none"> • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de régimes d'assurance et de niveaux de garantie pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales et oléagineux – 5 561 • Bétail – 1 747 • PAGR – 1 832 	101,0 millions de dollars en 2019-20 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales <ul style="list-style-type: none"> • Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production • Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

Agri-stabilité

Agri-stabilité couvre les baisses de revenu importantes causées par les conditions défavorables du marché, les pertes de production et l'augmentation des coûts de production. Si la marge de production d'un agriculteur représente moins de 70 p. 100 de la marge de référence, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice 2019-2019, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2018 et un petit nombre de paiements provisoires pour l'année de programme 2019.

Faits saillants d'Agri-stabilité

Afin d'aider un plus grand nombre d'agriculteurs à gérer les répercussions des perturbations du marché et les défis liés à la production, le gouvernement a repoussé du 30 avril au 2 juillet 2020 la date limite d'inscription au programme Agri-stabilité de 2019, ce qui a donné aux agriculteurs plus de temps pour accéder aux options de gestion des risques. En outre, 174 agriculteurs supplémentaires ont profité de la prolongation de la date limite d'inscription. Les agriculteurs ayant éprouvé des difficultés financières pouvaient demander des paiements provisoires après six mois de leur exercice financier. Les paiements provisoires représentent 50 p. 100 du paiement final d'un agriculteur et, pour l'année de programme 2019, 30 agriculteurs ont demandé des paiements provisoires et des avances de 3,1 millions de dollars.

Le traitement des dossiers d'Agri-stabilité 2018 s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2019-2020. Pour veiller à ce que les agriculteurs reçoivent les paiements au moment où ils en ont besoin, Agricorp a optimisé les ressources et a donné la priorité aux paiements en traitant les dossiers de paiement avant les dossiers de non-paiement.

Les producteurs de bovins de boucherie et de bovins d'engraissement ont subi des baisses de revenu en raison de rendements du marché plus faibles, et ont reçu 13,2 millions de dollars en paiements au titre d'Agri-stabilité. Il s'agissait de la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité en 2018.

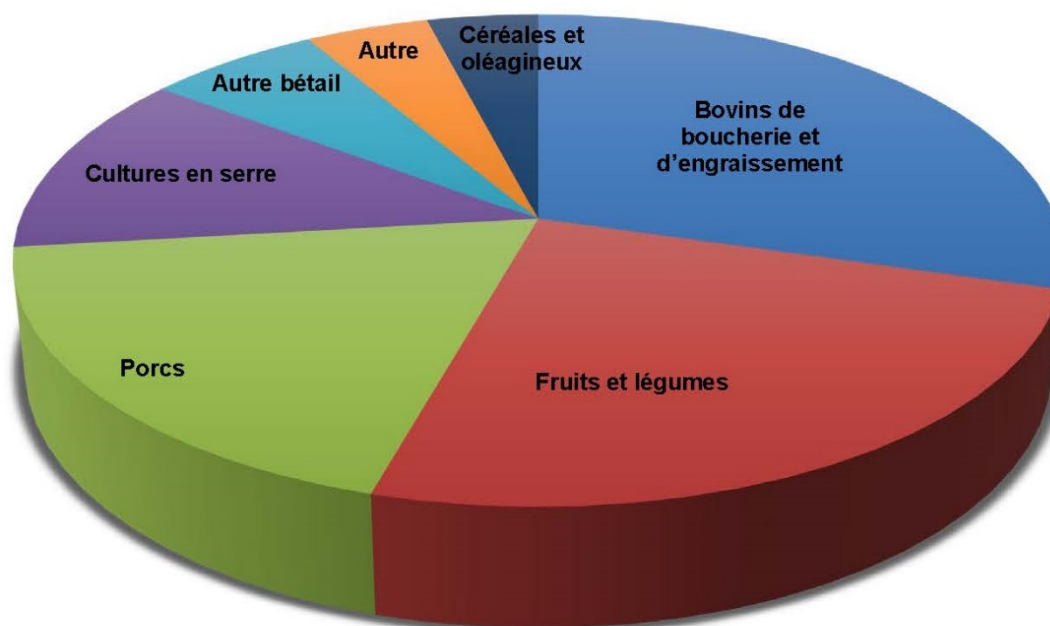
Agri-stabilité en chiffres

- **10 566** participants au programme en 2018
- **2,0 milliards de dollars** en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)
- **44,7 millions de dollars** en paiements de programme en 2018
- **3,1 millions de dollars** en paiements provisoires versés en 2019 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- **71 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité
- **68 %** des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paiements Agri-stabilité 2018 par secteur

Secteur	Paiements
Bovins de boucherie et d'engraissement	13,2 millions \$
Fruits et légumes	11,1 millions \$
Porcs	8,4 millions \$
Cultures de serre	5,4 millions \$
Autre bétail	2,8 millions \$
Autre	2,0 millions \$
Céréales et oléagineux	1,8 million \$
Total	44,7 millions \$

Paiements Agri-stabilité 2018 par secteur



Assurance-production

L'Assurance-production couvre les baisses de rendement et les pertes de production causées par les conditions météorologiques défavorables, les maladies des plantes, la faune et les infestations d'insectes. Des régimes d'assurance sont disponibles pour plus de 100 produits agricoles. Pour la plupart des régimes d'assurance, les agriculteurs reçoivent un paiement après la récolte si leur rendement est inférieur à leur production garantie en raison d'un risque assuré. L'Assurance-production est financée par les primes payées par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les agriculteurs.

Faits saillants de l'Assurance-production

La saison de croissance 2019 a été difficile pour de nombreux agriculteurs en Ontario. Un printemps frais et humide a causé des conditions de plantation difficiles. Les dates limites d'ensemencement ont été repoussées pour 23 cultures afin d'aider à composer avec les retards de plantation. Même avec le report des dates limites de plantation, certains agriculteurs n'ont pas pu planter toute leur superficie. Cela a donné lieu à des demandes d'indemnisation pour superficie non ensemencée, ce qui a aidé les agriculteurs à couvrir certains de leurs coûts fixes.

Le blé d'hiver n'a pas bien hiverné et, au printemps, les cultures de blé d'hiver de nombreux agriculteurs ont subi des dommages importants. Grâce à une indemnité de réensemencement, ils ont planté leurs superficies de blé d'hiver avec une nouvelle culture. Pour certains agriculteurs, le printemps humide a rendu impossible le réensemencement du blé d'hiver endommagé, et ils ont dû laisser ces peuplements aller à la récolte. Des demandes d'indemnisation de manque à produire pour le blé d'hiver ont été produites, car le réensemencement des peuplements de blé mal hivernés était limité en raison du printemps humide.

Le printemps humide a été suivi de mois d'été plus secs, ce qui a permis aux cultures de croître et de mûrir jusqu'à l'automne. Cependant, le début tardif du printemps a raccourci la période de croissance et certaines cultures n'ont pas atteint leur plein potentiel de rendement, ce qui a donné lieu à des demandes d'indemnisation de manque à produire. La saison de croissance plus courte a été aggravée par un automne plus humide que la normale, ce qui a retardé les récoltes, entraînant d'autres pertes de rendement pour certaines cultures.

Le montant des paiements versés au cours de l'année 2019 du programme Assurance-production a été le plus élevé de l'histoire du programme, atteignant 276,4 millions de dollars contre une responsabilité couverte de 3,6 milliards de dollars. Le taux d'indemnisation de 7,6 p. 100 était nettement supérieur au taux d'indemnisation moyen de 5,5 p. 100, et c'était également la première année depuis 2003 que les paiements d'indemnisation dépassaient les recettes des primes.

Le printemps humide et le mauvais hivernage du blé d'hiver ont entraîné le plus grand nombre de superficies non ensemencées et le versement d'indemnités de réensemencement le plus élevé de toute l'histoire du programme, soit 67,3 millions de dollars et 31,1 millions de dollars respectivement. Les demandes d'indemnisation pour l'option de garantie contre les pluies excessives du régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères ont été les plus élevées jamais enregistrées, soit 3,8 millions de dollars, en raison des pluies de mai et juin.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

L'Assurance-production a été conçue pour compenser des producteurs assurés pour les pertes dues au manque à produire en leur versant des indemnités du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend l'établissement de taux de prime selon une base actuarielle saine, des normes de souscription et des processus de règlement des demandes d'indemnisation solides, une stratégie de réassurance basée sur le risque et des cibles de durabilité relative au fonds qui sont certifiées périodiquement par des actuaires et qui respectent les lignes directrices et les règlements fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à l'Assurance-production.

Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des gouvernements fédéral et ontarien, ainsi que des revenus de placements.

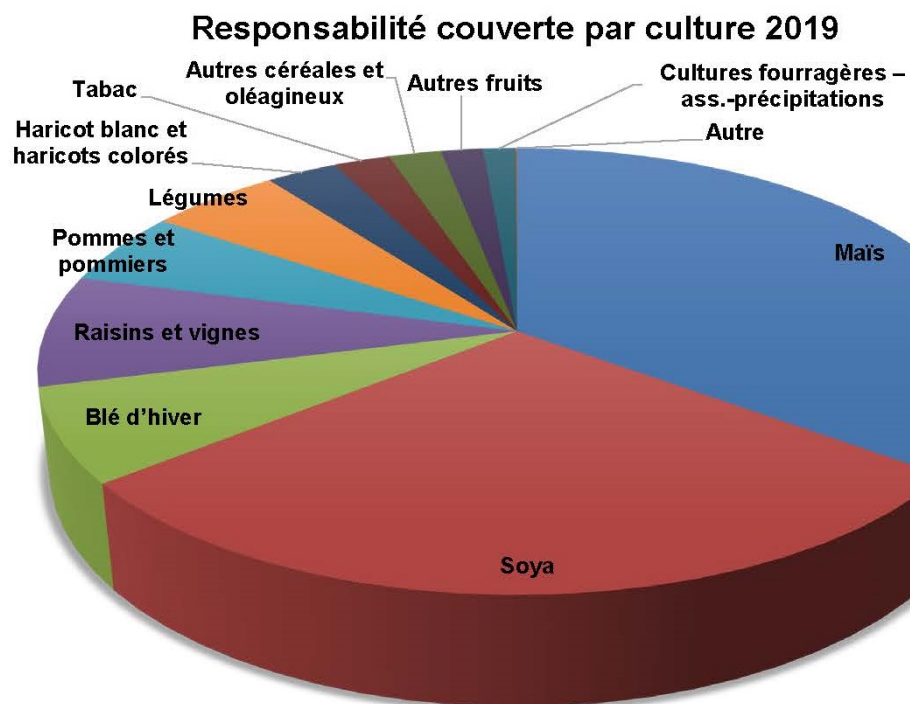
En date du 31 mars 2019, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 932,8 millions de dollars. Le solde du Fonds, ainsi que la réassurance et les primes payées en 2019 ont couvert une responsabilité couverte de 3,6 milliards de dollars. Agricorp vise un solde de fonds de 14 p. 100 de responsabilité. Puisque le solde du Fonds a dépassé notre réserve cible, les clients et les gouvernements ont reçu l'avantage supplémentaire d'une réduction de 19,2 p. 100 de leurs primes pour 2019.

L'Assurance-production en chiffres

- **14 058 participants** au programme en 2019
- **5,0 millions d'acres** et **3,6 milliards de dollars** de responsabilité couverte
- **276,4 millions de dollars** d'indemnités totales pour l'année de programme 2019, y compris :
 - **162,4 millions de dollars** en indemnités de manque à produire
 - **67,3 million de dollars** en indemnités de superficie non ensemencée
 - **31,1 millions de dollars** en indemnités de réensemencement
 - **15,6 millions de dollars** pour d'autres risques assurés
- **92 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- **88 %** des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole

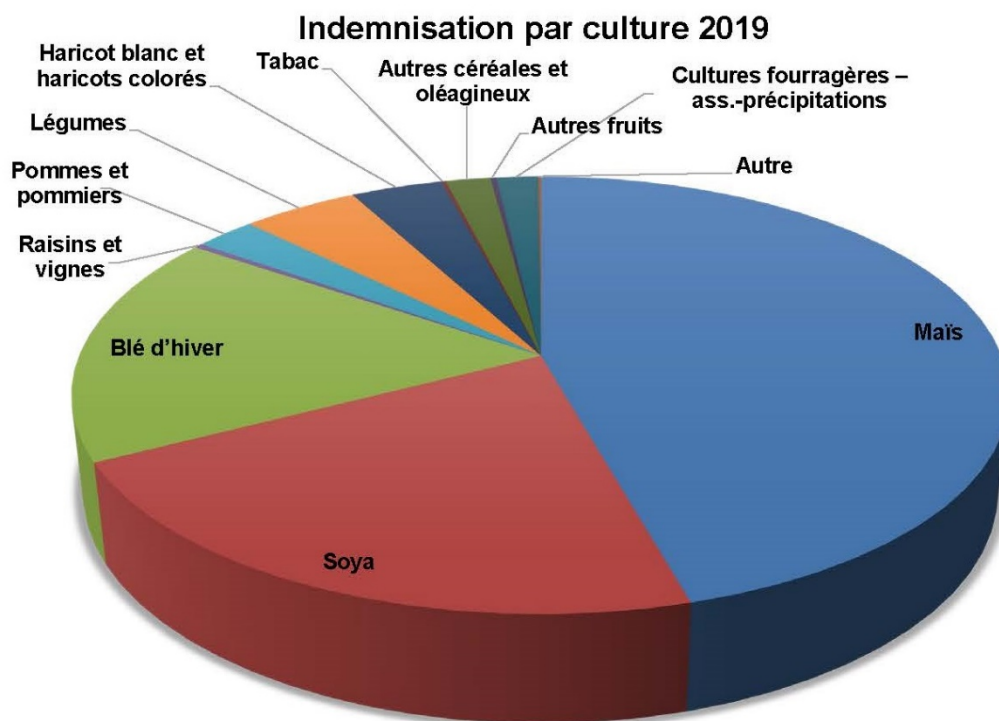
Responsabilité couverte par culture – Assurance-production 2019

Culture	Responsabilité couverte
Maïs	1 252,9 millions \$
Soya	1 038,1 millions \$
Blé d'hiver	242,9 millions \$
Raisins et vignes	288,9 millions \$
Pommes et pommiers	190,9 millions \$
Légumes	187,4 millions \$
Haricot blanc et haricots colorés	101,7 millions \$
Tabac	80,6 millions \$
Autres céréales et oléagineux	75,1 millions \$
Autres fruits	60,2 millions \$
Cultures fourragères	60,2 millions \$
Autre	1,8 million \$
Total	3,6 milliards \$



Indemnisation par culture – Assurance-production 2019

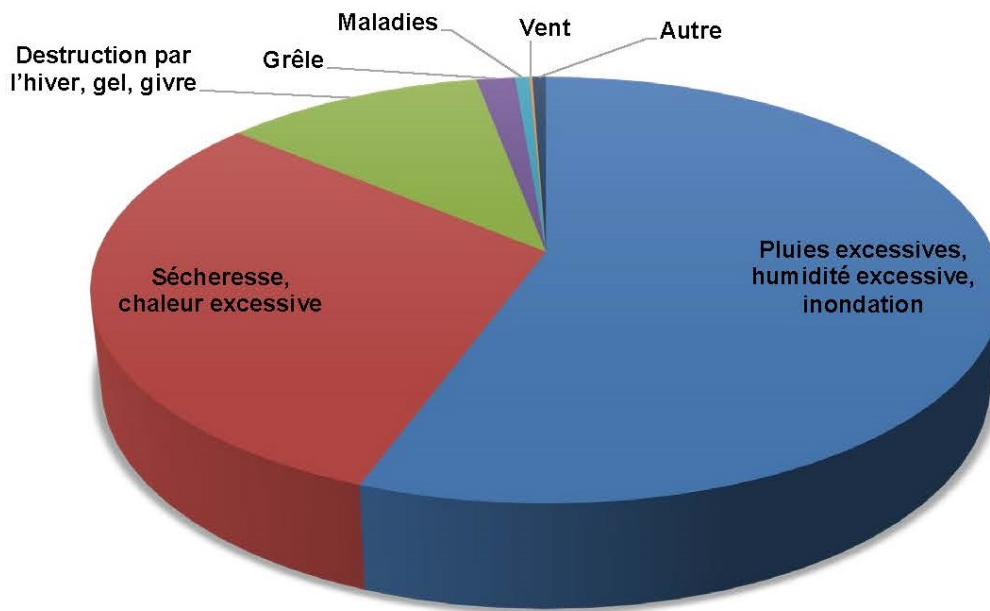
Culture	Montant d'indemnisation
Maïs	126,3 millions \$
Soya	59,9 millions \$
Blé d'hiver	47,6 millions \$
Raisins et vignes	1,0 million \$
Pommes et pommiers	6,9 millions \$
Légumes	13,2 millions \$
Haricot blanc et haricots colorés	10,4 millions \$
Tabac	0,5 million \$
Autres céréales et oléagineux	5,1 millions \$
Autres fruits	0,7 million \$
Cultures fourragères	4,8 millions \$
Autre	0,3 million \$
Total	276,4 millions \$



Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2019

Risque	Montant d'indemnisation
Pluies excessives, humidité excessive, inondation	153,7 millions \$
Sécheresse, chaleur excessive	84,3 millions \$
Destruction par l'hiver, gel, givre	30,3 millions \$
Grêle	4,5 millions \$
Maladies	1,7 million \$
Vent	0,3 million \$
Autre	1,6 million \$
Total	276,4 millions \$

Indemnisation selon le risque 2019



Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) compense les pertes financières causées par la baisse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. Ce programme est offert aux agriculteurs ontariens de céréales et d'oléagineux, de bétail et de produits horticoles comestibles. Pour le PGR : céréales et oléagineux et PGR pour le bétail, les primes sont basées sur un choix de niveaux de protection et d'options de couverture. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous du coût moyen de produire le produit agricole, dans les limites d'un niveau de protection choisi. Pour l'année de programme 2019, les agriculteurs pouvaient choisir des niveaux de protection de 80, 85, 90, 95 ou 100 p. 100. Pour le programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles, les agriculteurs peuvent déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution au compte. L'agriculteur peut retirer des fonds du compte pour compenser des pertes financières.

Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario. Le financement annuel couvre à la fois les paiements de programme et les coûts liés à l'administration du programme. Agricorp déploie tous les efforts pour limiter les coûts administratifs, pour qu'il y ait plus de fonds disponibles pour les paiements aux agriculteurs. La totalité des primes payées par les agriculteurs est remise au MAAARO et versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournit, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Pour plus d'information, se reporter à la section [Farmer's Risk Management Premium Fund](#).

Faits saillants du PGR

En 2019, les prix du marché pour un grand nombre de produits agricoles ont continué d'afficher une tendance à la baisse, et des paiements de programme ont été versés aux producteurs de bovins, de moutons, de porcs et de veaux. La faiblesse des prix des céréales et des oléagineux a déclenché des paiements avant récolte pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Agricorp s'attend à verser des paiements après récolte et ceux-ci seront effectués au printemps 2020.

Le PGR en chiffres

- **9 154** inscriptions en 2019
- **101 millions de dollars** versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2019-20 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme) :
 - **45,6 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de bétail
 - **34,5 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - **20,9 millions de dollars** en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR

Procédure d'appel

Nous prenons grand soin de traiter les demandes d'indemnisation et de gérer les dossiers des clients avec précision et minutie. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision que nous avons prise; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de processus clairs et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, les clients peuvent communiquer avec nous pour demander un examen interne. Nous procéderons à un examen interne pour confirmer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et de prendre l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou nous pouvons les refuser.

Agricorp traite 18 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Au cours de l'exercice 2019-20, Agricorp a reçu une demande d'un client pour un examen de son dossier par le CEPGRE.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision prise par Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de cet examen, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production.

Au cours de l'exercice 2019-20, Agricorp a traité plus de 8 000 demandes d'indemnisation et une d'entre elles a fait l'objet d'un appel.

Autres programmes

En plus d'exécuter les trois programmes de gestion des risques de base – Agri-stabilité, Assurance-production et PGR – Agricorp administre d'autres programmes et services qui appuient l'industrie agricole.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les agriculteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Agricorp exécute le PIEA au nom du MAAARO. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario et les OAA.

En 2019, plus de 44 100 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles est l'une des façons qu'utilise l'Ontario pour soutenir l'agriculture. Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à l'administration du programme. La SEFM évalue les propriétés comme des terres agricoles et en détermine la valeur. Agricorp traite les demandes et confirme que chaque propriété est une terre agricole admissible. Les municipalités appliquent leur taux d'imposition foncière des biens agricoles aux propriétés admissibles et perçoivent les impôts fonciers. Le gouvernement de l'Ontario finance les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Agricorp a commencé à offrir le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en février 2019. L'admissibilité des terres agricoles est déterminée sur une base annuelle. En 2019, 170 000 propriétés étaient admissibles au programme et 11 000 propriétés ne l'étaient pas.

Registre provincial des exploitations

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux agriculteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'éclosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAARO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

En date du 31 mars 2020, il y a eu 50 000 inscriptions.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC) couvre les pertes financières si les négociants et les exploitants d'élevateur à grains détenteurs d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les agriculteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les agriculteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du PPFPC. La PPFPC gère le fonds d'indemnisation et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement. Les coûts administratifs de délivrance de permis et d'inspection sont financés par le gouvernement de l'Ontario, par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élevateur à grains au moyen de leurs frais de permis.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Agricorp a délivré un permis à 267 marchands et à 372 exploitants d'élevateur à grains en Ontario. Le programme a couvert des ventes de 2,9 milliards de dollars de grain.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp appuie le MAAARO dans la délivrance de permis aux marchands titulaires d'un permis et collecte les prélèvements. Le MAAARO gère les politiques relatives au programme, les décisions relatives à la délivrance de permis, les enquêtes ainsi que la mise en œuvre du programme. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'indemnisation et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement. Les coûts de délivrance de permis et d'administration du programme sont financés par le gouvernement de l'Ontario, par les vendeurs de bovins de boucherie au moyen de leurs prélèvements et par les marchands titulaires d'un permis au moyen de leurs droits de permis.

La prestation des services de délivrance de permis et le versement des droits ont été transférés de Beef Inc. à Agricorp en janvier 2019. Au cours de l'exercice 2019-2020, 165 permis ont été délivrés.

Programme de promotion et d'amélioration des vignobles

Le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV) soutient les producteurs ontariens de raisins de vigne en fournissant un financement à coûts partagés pour les améliorations admissibles des vignobles. Ce programme aide les producteurs à s'adapter aux défis actuels et émergents des vignobles et leur permet de produire des raisins de qualité pour les vigneronnes de l'Ontario. Le programme est financé dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture* par les gouvernements fédéral et ontarien. Les paiements sont basés sur les dépenses liées à l'amélioration des vignobles.

En 2018, Agricorp a validé 59 projets d'amélioration et a versé 1,1 million de dollars en paiements de programme. Le programme n'a pas été offert en 2019. Le financement du programme de 2020 a été fixé à 7,5 millions de dollars.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA offre aux établissements vinicoles de l'Ontario un soutien financier en vue d'améliorer leur compétitivité, de stimuler l'innovation et de faire la promotion des vins VQA de l'Ontario. Les paiements sont basés sur les ventes de vin de table de la VQA. Le programme d'aide à la promotion des vins de la VQA est financé par le gouvernement de l'Ontario et est en vigueur durant six années financières, de 2015-16 à 2020-21.

Durant l'exercice 2019-20, soit la cinquième année du programme, Agricorp a versé 7,5 millions de dollars en paiements de programme à 97 établissements vinicoles en Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario et est en vigueur durant quatre années financières (2017-18 à 2020-21).

Durant l'exercice 2019-20, Agricorp a versé plus de 1,7 million de dollars en paiements de programme à 58 cidreries.

Programme pour les petites distilleries

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario et est en vigueur durant quatre années financières (2017-18 à 2020-21).

Durant l'exercice 2019-20, Agricorp a versé plus de 0,8 million de dollars en paiements de programme à 30 distilleries.

Services

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données (SGD) sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers. Le SGD recueille de l'information agronomique au sujet du raisin, des pommes et des fruits tendres, y compris l'inventaire des plants, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole tire profit de cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, services de secrétariat et autres services

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien au Farmer's Risk Management Premium Fund, à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail et à l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Nous fournissons des services de gestion des paiements, de communication et de déclaration au Farmer's Risk Management Premium Fund. Les agriculteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux agriculteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds et déterminent à quel moment des paiements seront effectués : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Marketing Agency et Veal Farmers of Ontario.

Au cours de l'exercice 2019-20, Agricorp a traité 6 446 paiements aux producteurs, totalisant 24,1 millions de dollars, provenant du Farmer's Risk Management Premium Fund.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Nous fournissons des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC), un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le CPFPC relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Nous fournissons des services de gouvernance, de secrétariat et des services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire qui gère le fonds d'indemnisation des vendeurs de bétail en vertu de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le CPFPC relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario, Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait en analysant les états financiers trimestriels et annuels de 55 transformateurs de produits laitiers qui possèdent 72 usines de transformation en Ontario. Les transformateurs laitiers achètent chaque année 2,4 milliards de dollars de lait des producteurs de l'Ontario.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés, à l'industrie et aux organismes à but non lucratif afin d'appuyer les initiatives visant l'agriculture et la conservation.

Nous offrons des services de cartographie et de vérification à ALUS Canada pour appuyer le programme Ontario Alternative Land Use Services, qui dédommage les agriculteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Au cours de l'exercice 2019-20, nous avons approuvé 51 projets de producteurs.

Nous fournissons également des services de mesurage, de cartographie et fournissons de l'information relative à la superficie pour divers produits agricoles, comme le ginseng, afin d'appuyer la recherche agricole, la compréhension et l'innovation. En 2018, nous avons étendu nos services de vérification à l'association Berry Growers of Ontario (BGO). En vertu de cette entente, nous vérifierons environ 3 000 acres de fraises, de bleuets et de framboises pour environ 200 producteurs sur une période de trois ans. Durant l'exercice 2019-20, la première année de l'entente, nous avons vérifié 586 acres pour 42 producteurs. Cette information sera utilisée par la BGO pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés afin d'élaborer des plans stratégiques de mise en marché et de cerner les possibilités de recherche et de développement.

Rapport de gestion

Le présent exercice financier a entraîné de nombreux défis pour les agriculteurs et pour Agricorp. La campagne agricole a commencé et s'est terminée dans des conditions très humides et difficiles. En plus des préoccupations liées aux conditions météorologiques, les producteurs ont fait face à l'incertitude des marchés et à la volatilité des conditions commerciales pendant le renouvellement des accords commerciaux avec les États-Unis et la Chine. Les secteurs du bétail et des céréales ont tous deux ressenti les répercussions des changements apportés aux accords commerciaux.

Agricorp a continué à être disponible et prêt à aider les agriculteurs. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral et les groupements de producteurs spécialisés pour évaluer les besoins des agriculteurs. Les dates limites de plantation de l'Assurance-production pour de nombreuses cultures ont été reportées, les ressources ont été réaffectées pour aider à répondre à l'augmentation des appels des clients, et l'ordre de priorité du traitement des dossiers a été revu pour veiller à ce que les dossiers de paiement des demandes d'indemnisation soient traités en premier. Toutes ces mesures visaient à faire en sorte que les agriculteurs reçoivent un service à la clientèle et des paiements rapides lorsqu'ils en avaient le plus besoin.

En plus de fournir à nos clients le service dont ils avaient besoin, nous avons continué à travailler sur des initiatives visant à améliorer les processus opérationnels et les systèmes de TI. D'importants progrès ont été réalisés en vue de la mise en œuvre d'un nouveau système de TI pour l'Assurance-production, qui facilitera l'administration du programme Assurance-production. Les travaux visant à améliorer l'exécution du Programme d'inscription des entreprises agricoles ont commencé cette année. Les améliorations seront mises en œuvre l'an prochain, ce qui permettra aux agriculteurs de s'inscrire en ligne plus facilement.

L'exercice 2019-2020 s'est terminé avec la mise en œuvre de notre plan de continuité des opérations pour répondre à la COVID-19. Une bonne planification nous a permis de faire travailler efficacement nos employés à distance tout en continuant d'offrir un service à la clientèle de qualité aux agriculteurs.

Saison de croissance et récolte 2019

L'année 2019 a été difficile pour de nombreux agriculteurs. Un certain nombre de cycles de gel et de dégel au cours de l'hiver ont fait en sorte que les champs de blé d'hiver étaient couverts de glace. Au printemps, de nombreux champs présentaient une émergence inégale et de grandes zones dénudées. Les agriculteurs ont dû prendre la difficile décision de replanter leur blé d'hiver ou de récolter celui qu'ils avaient planté. Le printemps pluvieux a empêché de nombreux agriculteurs de se rendre dans les champs pour replanter leurs cultures. Par conséquent, certains peuplements pauvres qui auraient normalement été replantés ont été cultivés pour la récolte.

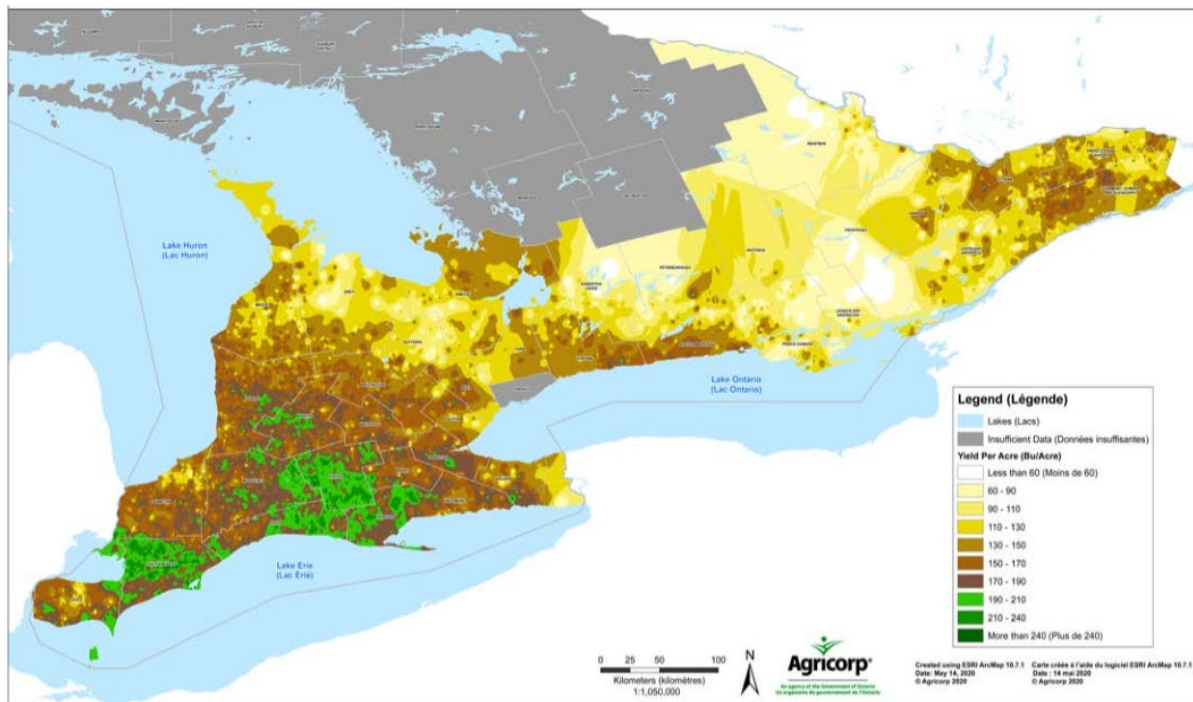
Le printemps exceptionnellement humide a également créé des difficultés pour les cultures ensemencées au printemps, car les conditions humides dans les champs ont retardé la plantation. Agricorp a travaillé avec les gouvernements fédéral et provincial et les groupements de producteurs spécialisés pour prolonger les dates limites de plantation dans le cadre de l'Assurance-production lorsqu'il était possible pour les cultures d'atteindre la maturité. Au total, 23 dates limites de plantation ont été reportées. À la fin de juin, la majorité des cultures avaient été plantées. Bien qu'AgriCorp ait travaillé en étroite collaboration avec les agriculteurs pour veiller à ce que de nombreuses cultures puissent être plantées, l'année 2019 a été une année record pour les demandes d'indemnisation relativement au réensemencement et aux superficies non ensemencées, avec 31,1 millions de dollars et 67,3 millions de dollars versés aux agriculteurs, respectivement.

Un printemps humide a cédé la place à un été plus chaud et plus sec. Avec un gel automnal plus tardif que la normale, de nombreuses cultures plantées plus tard sont arrivées à maturité. De bonnes conditions de croissance au cours de l'été ont permis à de nombreuses cultures de se développer bien mieux que ce qui avait été prévu au printemps. Malheureusement, le temps humide est revenu en octobre et novembre, retardant la récolte.

- Les chutes de pluie en octobre représentaient entre 85 et 150 p. 100 de la moyenne provinciale.
- Les chutes de pluie en novembre représentaient entre 115 et 150 p. 100 de la moyenne provinciale, et elles représentaient entre 150 et 200 p. 100 de la moyenne provinciale dans les comtés d'Essex, de Chatham-Kent et de South Lambton.

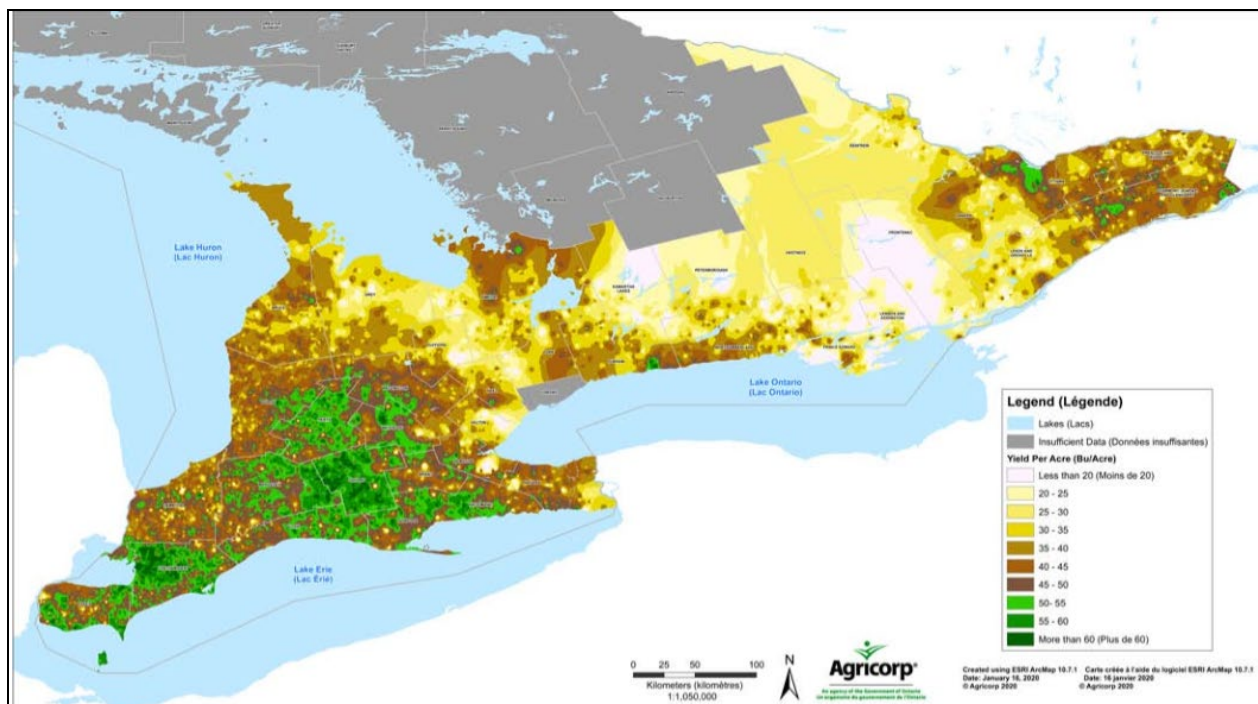
Les champs aux sols argileux ont été les plus touchés par le temps humide, et les producteurs de soya et de maïs ont reçu des indemnités d'Assurance-production. Certains producteurs de maïs ont laissé leurs cultures dans les champs pendant l'hiver et ils ont repris la récolte une fois les champs asséchés au printemps 2020.

Rendements 2019 du maïs



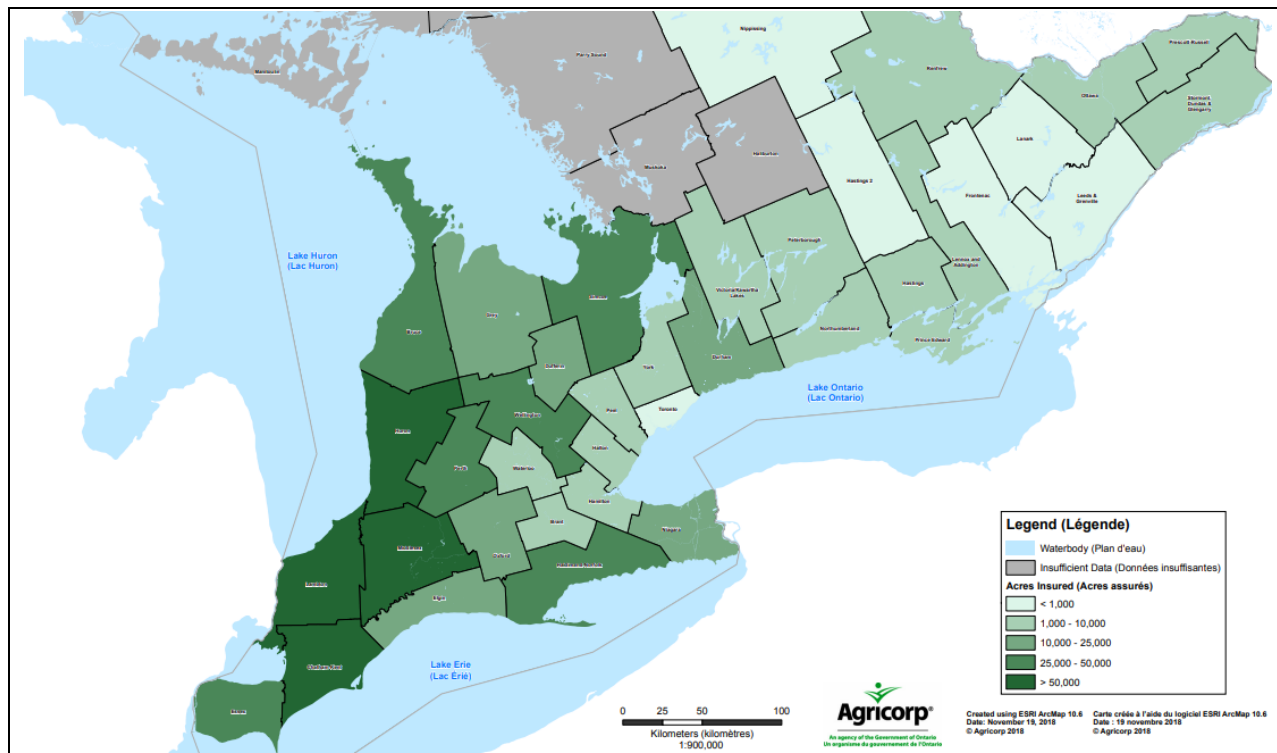
Le rendement du maïs en 2019 était en moyenne de 165 boisseaux l'acre. Le rendement moyen historique sur 10 ans est de 176 boisseaux l'acre.

Rendements 2019 du soya



Le rendement du soya en 2019 était en moyenne de 44 boisseaux l'acre. Le rendement moyen historique sur 10 ans est de 47 boisseaux l'acre.

Rendements 2019 du blé d'hiver



Le rendement du blé d'hiver en 2019 était en moyenne de 77 boisseaux l'acre. Le rendement moyen historique sur 10 ans est de 85 boisseaux l'acre.

Planification solide des activités

Une agriculture forte exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients le service et le soutien dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et la haute direction élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, et nous le publions sur notre site Web afin de garantir une transparence totale. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales avant d'être publié sur notre site Web. Nous rendons compte de nos progrès au MAAARO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une fois que le ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Notre planification comprend des plans d'urgence qui nous permettent d'offrir efficacement des programmes et des services lorsque des circonstances inhabituelles se présentent. Cette année, Agricorp a réaffecté du personnel pour aider à traiter un nombre record d'indemnités de réensemencement et d'indemnités de superficie non ensemencée au titre de l'Assurance-production, afin que les agriculteurs reçoivent des paiements en temps opportun. Nous avons également déplacé des ressources pour répondre à des volumes d'appels élevés lorsque les clients appelaient pour discuter de leurs options de couverture du PGR. En réponse à la COVID-19, notre plan de continuité des opérations a été mis en œuvre en mars 2020 et le personnel a commencé à travailler à distance.

Dans le cadre de notre plan d'activités, nous devons fonctionner à l'intérieur d'un budget fixe, basé sur le financement des gouvernements provincial et fédéral. La planification des activités est fondée sur une planification et une gestion financières minutieuses.

Analyse financière pour 2019-20

Le tableau suivant montre nos dépenses administratives par programme et les écarts entre notre budget et nos dépenses réelles. Les coûts budgétaires et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Comme l'indique le tableau, nos dépenses administratives globales ont été inférieures de 2,1 millions de dollars par rapport au budget prévu. Nos dépenses réelles pour la prestation du programme Agri-stabilité étaient inférieures aux dépenses inscrites au budget, car la participation, le volume des demandes de paiement et la valeur des montants des paiements étaient plus faibles. Les dépenses administratives de l'Assurance-production ont dépassé le budget prévu, y compris les efforts supplémentaires pour le traitement du nombre élevé d'indemnités de manque à produire et de réensemencement.

Dépenses administratives par programme	Réelles	Budgétaires	Variance en dessous (au dessus)
Agri-stabilité	9 088	10 237	1 149
Assurance-production	21 908	20 479	-1 429
Programme de gestion des risques	4 749	5 300	551
Autres programmes et services récurrents	3 487	3 697	210
Autres programmes non récurrents	320	1 940	1 620
Total des dépenses	\$39 552	\$41 653	\$2 101
Financement des dépenses administratives			
Financement de base – fédéral	18 598	18 430	-168
Financement de base – provincial	12 398	12 286	-112
Ontario – Programme de gestion des risques	4 749	5 300	551
Ontario – Autres programmes et services récurrents	3 409	3 603	194
Ontario – Autres programmes non récurrents	320	1 940	1 620
Revenu provenant d'autres droits	78	94	16
Total du financement	\$39 552	\$41 653	\$2 101
Excédent (déficit) du financement	0	0	0
Investissements stratégiques			
Modernisation de la prestation d'assurance d'Agricorp	3 518	3 614	96

Plan d'activités 2019-22

Le plan d'activités 2019-22 d'Agricorp met l'accent sur trois objectifs précis :

- Agricorp est une organisation efficace et efficiente
- Il est facile de faire affaire avec Agricorp
- Agricorp est prêt à exécuter

Agricorp a réalisé des progrès constants en ce qui a trait à ces trois objectifs et a réalisé de nombreuses initiatives prévues dans le plan d'activités 2019-20, notamment :

- Travail de configuration et d'intégration des capacités commerciales en matière de politique et de souscription et du système informatique de soutien achevé.
- Capacités de gestion des demandes d'indemnisation configurées et intégrées et système informatique de soutien.
- Révision du *Contrat d'Assurance-production* afin de le rendre plus convivial et de l'aligner sur les nouveaux processus opérationnels.
- Formulaire d'Assurance-production remaniés
- Définition d'une feuille de route pour l'analyse des données et d'une structure de gouvernance connexe en combinant l'expertise technologique et opérationnelle pour améliorer l'analyse des données et la veille stratégique.
- Mise en œuvre de l'exécution du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.
- Mise en œuvre de l'exécution du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie.
- Prestation de services de gouvernance, de secrétariat et de services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail.
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations concernant la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole.
- Poursuite de la mise en œuvre des économies de coûts dans l'ensemble de l'organisation.

Les pages suivantes montrent nos progrès par rapport à nos trois objectifs stratégiques.

Être une organisation efficace et efficiente

Agricorp est fier de sa capacité de travailler de façon efficiente et efficace. L'amélioration continue a toujours été une pierre angulaire pour nous. Nous trouvons régulièrement des façons d'améliorer et de simplifier nos processus et de réduire les coûts. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles et des paiements de programme versés en temps opportun, est l'un de nos objectifs les plus importants.

Offrir un service de qualité en temps opportun

Notre principal objectif est d'offrir aux clients un service de qualité en temps opportun lorsqu'ils ont besoin de nous. Pour ce faire, nous devons être prêts à soutenir nos clients lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Un nouveau niveau de protection a été ajouté au cours de l'exercice pour le PGR : céréales et oléagineux et le PGR pour le bétail. Cela a permis aux agriculteurs de déterminer le niveau de protection approprié dont ils avaient besoin et de communiquer avec Agricorp pour fournir le niveau de protection choisi afin de terminer le processus de renouvellement. Pour faciliter les choses, Agricorp a lancé une stratégie « un seul appel fait tout », où les producteurs de céréales et d'oléagineux pouvaient choisir leur niveau de protection durant le même appel où ils déclaraient leurs superficies ensemencées. Les éleveurs de bétail avaient la possibilité de choisir leur niveau de protection lorsqu'ils soumettaient leurs rapports trimestriels des ventes.

La date limite d'inscription à Agri-stabilité 2019 a été reportée. Nous avons mis à jour nos communications sur notre site Web et avons travaillé avec des groupes de l'industrie pour veiller à ce que les annonces imprimées mettent en évidence le report de la date limite. Au total, 174 agriculteurs supplémentaires se sont inscrits au programme Agri-stabilité, qui leur a fourni la couverture dont ils avaient besoin pour une saison de croissance difficile. Des changements ont également été apportés à la façon dont les dossiers d'Agri-stabilité ont été classés par ordre de priorité pour le traitement, en veillant à ce que les dossiers provisoires et les dossiers donnant lieu à un paiement soient traités en premier. Cela a permis de verser rapidement les fonds aux agriculteurs.

Nous avons simplifié les services aux agriculteurs en prenant en charge la prestation du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles du MAAARO. Le Programme d'inscription des entreprises agricoles et le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles se complètent l'un l'autre. Les agriculteurs n'ont maintenant qu'à faire un seul appel pour discuter des deux programmes.

L'ajout de nouveaux programmes, ainsi que les changements apportés aux échéances et aux niveaux de protection, ont entraîné plus d'interactions avec les clients comparativement à l'exercice précédent. Nous avons continué de surveiller nos niveaux de service pour nous assurer que nous répondions aux besoins des clients.

Faits saillants 2019-20

Nous avons atteint la majorité de nos objectifs de traitement des dossiers en planifiant et en déplaçant les ressources pour répondre aux volumes élevés de demandes d'indemnisation et d'appels.

94 p. 100 des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production ont été traitées dans les 30 jours.

98 p. 100 des demandes d'indemnisation du PGR ont été traitées dans les 60 jours.

26 000 appels entrants ont été traités en juin et en juillet, soit une augmentation de 75 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Répondre aux besoins des clients touchés par le temps frais et humide

La saison de croissance de 2019 a posé de nombreux défis aux agriculteurs. Des pluies excessives au printemps ont entraîné des retards de plantation pour de nombreux clients. Bien que la plupart des acres aient été plantés, 320 000 acres couverts par l'Assurance-production n'ont pas été ensemencés. Pour d'autres clients, la pluie a entraîné une mauvaise germination et une mauvaise levée des semences. Au total, 280 000 acres ont été réensemencés. La moyenne sur 10 ans est de 25 000 acres pour les acres non ensemencés et de 107 000 acres pour les acres réensemencés.

Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements et les groupements de producteurs spécialisés pour évaluer l'impact du printemps frais humide sur les dates limites de plantation. Après une analyse minutieuse, les dates limites de plantation ont été prolongées pour 23 cultures. Nous avons optimisé nos ressources pour nous assurer que les clients avaient l'information dont ils avaient besoin pour prendre des décisions d'affaires. Nous nous sommes également assurés d'effectuer les paiements de programme au moment où les clients en avaient le plus besoin.

Au cours de cet exercice, le retard de la plantation a entraîné une période de croissance plus courte et, inévitablement, une récolte tardive pour de nombreuses cultures. Ces conditions ont fait craindre aux agriculteurs des rendements inférieurs à la moyenne, un faible poids spécifique du maïs et une augmentation des coûts liés à la récolte. Les pluies excessives de la fin de l'automne ont retardé encore davantage la capacité des agriculteurs à sortir leurs cultures des champs. Certains agriculteurs n'ont pas pu récolter de maïs avant le printemps.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les agriculteurs pour expliquer comment la couverture offerte par l'indemnité de récupération du maïs aiderait les agriculteurs à assumer les coûts supplémentaires de la récolte du maïs endommagé.

Faits saillants

Nous avons rapidement mobilisé nos ressources pour faire en sorte que les clients obtiennent le service dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin, et nous avons surveillé quotidiennement la situation.

Nous avons travaillé directement avec les producteurs pour comprendre leur situation et leur expliquer leurs options en matière de couverture, et avons répondu aux rapports de dommages dans les jours qui ont suivi leur soumission.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et le gouvernement pour comprendre tout changement du marché et l'état des cultures, et pour déterminer la meilleure façon de tenir les clients informés.

Pour tenir les clients et les intervenants au courant de l'évolution de la situation, nous avons publié huit articles sur notre site Web, entre juin et juillet, qui tenaient les clients informés du report des dates limites de plantation en cours, et qui leur donnaient des renseignements sur les superficies non ensemençées, des conseils sur la déclaration des superficies et d'autres renseignements utiles sur le programme.

Nous avons informé nos clients concernant l'Assurance-production et, en particulier, comment l'indemnité de récupération du maïs pourrait fonctionner pour leur exploitation agricole. Cette indemnité a permis aux clients d'accéder aux débouchés qui ont été créés plus tard dans la saison en compensant les coûts supplémentaires de séchage, d'analyse, d'entreposage et de transport du maïs.

Nous avons reçu des commentaires positifs du ministre et des agriculteurs qui ont apprécié notre approche de collaboration avec les intervenants de l'industrie, notre engagement à travailler directement avec les clients et les efforts que nous avons déployés pour fournir régulièrement des renseignements en temps opportun. À la fin de l'exercice, certains clients avaient encore du maïs à récolter. Comme ces clients peuvent être admissibles à une indemnité, certaines demandes d'indemnisation demeurent en suspens alors que nous continuons de guider les clients en ce qui a trait à leurs options et tout au long du processus de demande d'indemnisation.

Modernisation de l'exécution des programmes

Nous cherchons continuellement à apporter des améliorations opérationnelles en simplifiant ou en automatisant nos processus, en réduisant la paperasse et en améliorant nos systèmes. Durant l'exercice 2019-20, nous avons poursuivi le travail d'élaboration des processus opérationnels et de développement des systèmes qui nous permettra de moderniser la prestation de l'Assurance-production. Le nouveau système, qui devrait entrer en production en 2020, nous permettra d'accroître les fonctionnalités d'automatisation et avoir des capacités opérationnelles améliorées, ce qui réduira le nombre d'envois postaux aux clients grâce à une réduction du nombre de pages à imprimer et à un plus grand nombre de transactions électroniques.

Au cours du présent exercice, nous avons aussi examiné des façons d'améliorer l'efficacité du Programme d'inscription des entreprises agricoles. Nous avons examiné différentes possibilités de prestation qui facilitent la tâche des agriculteurs et leur permettent de gagner du temps lorsqu'ils inscrivent ou renouvellent leur numéro d'entreprise agricole. Le nouveau mode de prestation vise à offrir une meilleure expérience en ligne pour les renouvellements, le paiement du droit d'inscription et la collecte de renseignements sur l'exploitation agricole. Le nouveau mode de prestation sera mis en œuvre en 2021.

Faits saillants

Nous avons réduit le nombre de modèles d'avis de renouvellement pour l'Assurance-production de 14 à 3, ce qui signifie qu'il y aura moins de versions à tenir à jour. Les clients recevront seulement les documents qui s'appliquent à eux, ce qui réduira le nombre de pages et rendra les communications avec les clients plus pertinentes.

Un plus grand nombre de formulaires d'Assurance-production seront disponibles en ligne, ce qui réduira les coûts d'impression et d'envoi.

Le nouveau processus d'inscription du Programme d'inscription des entreprises agricoles sera adapté aux appareils mobiles, ce qui permettra aux agriculteurs d'inscrire plus facilement leur entreprise agricole.

Optimisation des ressources

Agricorp fait constamment preuve d'une gestion financière prudente, en assurant une exécution efficace des programmes dans les limites de budgets fixes. Le fait de trouver des gains d'efficacité dans nos activités quotidiennes est une façon efficace d'optimiser nos ressources et de faire économiser du temps aux employés pour le travail important qui consiste à soutenir les producteurs. Nous avons mis en œuvre des stratégies pour exploiter nos activités à l'intérieur d'un budget réduit, y compris des processus simplifiés, une meilleure utilisation de la technologie et d'autres mesures de réduction des coûts.

Durant l'exercice 2019-20, nous avons également géré étroitement nos dépenses, conformément à l'orientation du gouvernement concernant les restrictions budgétaires. En optimisant les ressources et en réalisant des économies, nous avons été en mesure d'atteindre la plupart de nos niveaux de service à la clientèle et nos objectifs de traitement des dossiers.

De plus, nous évaluons et améliorons régulièrement nos mesures de sécurité des TI pour veiller à ce que nos systèmes et nos données soient sûrs, sécuritaires et opérationnels, et qu'ils fonctionnent sans interruption. Tous les employés suivent une formation annuelle sur la sécurité des TI afin de protéger nos systèmes, notre équipement et les renseignements de nos clients.

Nous avons continué à examiner les coûts d'exploitation et à mettre en œuvre des stratégies pour les réduire.

Faits saillants

Pour l'exercice 2019-20, nous sommes passés à des sondages biennaux sur la satisfaction de la clientèle et sur l'engagement des employés.

Des travaux ont été effectués pour identifier et acquérir un produit antivirus plus proactif et plus puissant. Le nouveau produit sera mis en œuvre au cours du prochain exercice.

Nous avons mis en place un nouveau logiciel d'impression des chèques qui nous permet d'imprimer des chèques normalisés pour tous les programmes. Les clients ne reçoivent plus de relevés de paiement, de chèques et d'enveloppes différents pour les différents programmes. Cela nous a permis d'éliminer les processus manuels, d'améliorer notre service à la clientèle et d'améliorer l'efficacité.

Grâce à notre système d'information sur les ressources humaines, nous avons simplifié et amélioré l'accès à l'apprentissage en ligne.

Progrès dans la mise en œuvre des recommandations tirées de la vérification

Agricorp a terminé la majeure partie du travail visant à donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario découlant de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole de 2017. Un grand nombre des recommandations découlant de la vérification étaient alignées sur les initiatives et les changements sur lesquels Agricorp travaillait déjà. Nous continuerons d'examiner nos processus et de mettre en œuvre les recommandations de vérification en suspens, tout en mettant clairement l'accent sur l'amélioration continue.

Faits saillants

Pour ce qui est de l'exécution des programmes, nous avons amélioré nos procédures administratives en mettant davantage l'accent sur l'identification des demandes de participation à risque élevé et le traitement amélioré des demandes d'indemnisation basées sur le risque.

Nous avons clarifié les règles d'admissibilité au PGR dans nos communications aux clients.

Nous avons amélioré nos rapports sur la gestion des risques au conseil d'administration, en veillant à ce que les rapports au Comité des finances et de la vérification comprennent des renseignements complets sur les enjeux, les tendances et les thèmes liés aux risques cernés dans le cadre du processus de vérification des programmes.

Nos rapports au Comité des finances et de la vérification comprennent maintenant la planification axée sur les risques entourant le renouvellement de la technologie pour faciliter la prise de décisions stratégiques et l'atténuation des risques pour l'organisation.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

En tant qu'organisation axée sur le client, il est très important pour Agricorp de faciliter la tâche des agriculteurs qui veulent faire affaire avec nous. Cela signifie offrir un choix de canaux de service, de services en ligne et d'autres options pratiques. Les clients peuvent communiquer avec nous par téléphone, par courrier électronique ou en personne lors de réunions, d'expositions agricoles et sur place, à leur exploitation agricole. Nous mettons l'accent sur les communications efficaces et la sensibilisation des clients pour veiller à ce que les clients comprennent comment les programmes fonctionnent et quelles sont les meilleures options pour leurs activités.

Options de service commodes

En 2019, nous avons continué de promouvoir les avantages des services en ligne, du dépôt direct des paiements de programme et des notifications par courrier électronique. L'utilisation du dépôt direct a augmenté au cours des quatre dernières années, passant de 23 p. 100 des paiements effectués annuellement par dépôt direct à 31 p. 100. Cela signifie que les clients reçoivent leurs paiements de programme jusqu'à sept jours plus rapidement.

Les clients continuent de profiter de nos services en ligne sécurisés pour soumettre des formulaires d'Agri-stabilité, des rapports sur les ventes de bétail et des rapports sur les superficies ensemencées, au moment qui leur convient. Nous faisons en sorte qu'il soit facile pour les clients de payer leurs primes et leurs droits de participation aux programmes par l'entremise de leur institution financière, en ligne, par téléphone ou à leur succursale bancaire.

Faits saillants

74 p. 100 des clients ont soumis leur formulaire de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement du programme Agri-stabilité en ligne.

48 p. 100 des clients ont soumis leur rapport des ventes trimestrielles du PGR pour le bétail en ligne.

22 p. 100 des clients ont déclaré en ligne leurs superficies dans le cadre de l'Assurance-production.

Sensibilisation efficace des clients

Atteindre les clients par divers moyens de communication a toujours été un pilier pour Agricorp. Le printemps humide, qui a touché la plantation, a mis en évidence l'importance d'une sensibilisation efficace des clients pour les tenir au courant de la façon dont leur couverture du programme fonctionne et de la manière dont nous pourrions les aider. Les reports de dates limites de plantation ont été communiqués sur notre site Web et par courrier électronique directement aux producteurs. Le personnel était également disponible pour rencontrer les clients à leur exploitation agricole afin d'examiner comment les programmes pouvaient les aider en cette période difficile.

De plus en plus, les clients utilisent notre site Web pour trouver les renseignements les plus récents et les mises à jour sur les programmes. Nous avons publié plus de 40 articles en ligne pour aider les agriculteurs à comprendre leurs options de programme et leur couverture, en particulier pour les superficies non ensemencées, les réensemencements et l'indemnité de récupération du maïs améliorée. Avec 41 000 visites au site Web pour consulter les articles d'information, les agriculteurs les ont trouvés informatifs.

L'actualisation des documents d'Assurance-production est terminée et permettra de fournir de meilleurs renseignements aux clients avec un nombre moins élevé d'envois.

Faits saillants

Plus de 28 000 notifications par courrier électronique ont été envoyés aux clients en juin, ce qui représente une augmentation de 87 p. 100 par rapport aux exercices précédents. Cela a fourni aux clients des renseignements sur les programmes au moment où ils en avaient le plus besoin.

Nous avons participé à des expositions agricoles, y compris le Hastings Plowing Match, le Canada's Outdoor Farm Show et le London Farm Show.

Les producteurs ont pu rencontrer les représentants d'Agricorp en personne pour poser des questions et apprendre comment les programmes de gestion des risques de l'entreprise pourraient aider leur exploitation agricole. Nos stands comprenaient des outils interactifs grâce auxquels les producteurs pouvaient comparer les niveaux de précipitations et les rendements par comté et déterminer leur production garantie pour le maïs, le soya et le blé dans le cadre de l'Assurance-production.

Nous avons assisté à 147 réunions de l'industrie pour nous aider à comprendre les besoins et les préoccupations de l'industrie et à y répondre. Cela comprenait 24 réunions de comités nationaux et conférences téléphoniques.

Prêt à exécuter

Agricorp reçoit régulièrement des demandes du gouvernement et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et services et apporter des changements aux programmes et services existants. À mesure que l'agriculture évolue, les programmes doivent également être actualisés pour suivre le rythme des besoins changeants de l'industrie. Agricorp travaille fort pour s'assurer que, lorsque des changements sont nécessaires, nous sommes prêts à offrir des programmes qui demeurent pertinents et qui répondent aux besoins des producteurs.

Exécution du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

En février 2019, Agricorp est devenu l'administrateur du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Un travail important a été requis pour commencer à exécuter le programme, et une partie de ce travail est allée au-delà de ce qui était prévu dans le plan d'exécution élaboré par Agricorp et le MAAARO. Pour terminer le travail, nous avons mis à profit notre infrastructure, notre expertise en matière d'exécution de programmes et notre solide service à la clientèle. Ainsi, la SEFM a reçu des renseignements exacts et en temps opportun et les clients ont eu une expérience client positive.

Faits saillants

181 000 propriétés ont été examinés afin de déterminer leur admissibilité au programme.

15 000 appels de propriétaires d'exploitations agricoles ont été répondus.

Mise en œuvre de l'exécution du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie.

En janvier 2019, Agricorp a commencé à exécuter le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie. La transition de l'exécution du programme du MAAARO à Agricorp s'échelonne sur trois ans. Au cours de l'exercice 2019-20, Agricorp a appuyé le MAAARO en ce qui a trait à la délivrance des permis aux marchands. Le MAAARO a continué de gérer les politiques relatives au programme, les décisions concernant la délivrance de permis, les enquêtes et la mise en œuvre du programme. Nous avons également appuyé la Commission de protection financière des éleveurs de bétail dans son rôle de perception des prélèvements, de gestion du fonds et de détermination de l'admissibilité des demandeurs à recevoir un paiement.

Durant l'exercice 2020-21, Agricorp travaillera avec le MAAARO et la Commission de protection financière des éleveurs de bétail pour faire passer d'autres activités d'exécution du programme à Agricorp, y compris la délivrance de permis, les communications et la mise en œuvre du programme.

Faits saillants

Agricorp a collaboré avec le MAAARO et la Commission de protection financière des éleveurs de bétail pour assurer une transition en douceur pour les intervenants, y compris les vendeurs de bovins et les marchands titulaires d'un permis.

165 permis ont été délivrés.

Options de couverture pour le ginseng

À la demande du ministre, nous avons passé en revue le régime d'Assurance-production pour le ginseng. Dans le cadre de notre examen, nous avons collaboré avec l'Ontario Ginseng Growers Association et déterminé la nécessité d'une couverture pour le sursemis pour les producteurs de ginseng. Nous avons travaillé avec les gouvernements provincial et fédéral pour obtenir les approbations nécessaires à la mise en œuvre de cette couverture supplémentaire dans le cadre du régime d'Assurance-production existant pour le ginseng. La nouvelle couverture a été offerte aux clients pour l'année de programme 2020.

Faits saillants

La couverture pour le sursemis ajoute un autre outil à la boîte à outils de gestion des risques pour les producteurs de ginseng de l'Ontario.

Changements apportés aux programmes dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont cerné un certain nombre de propositions clés pour améliorer le soutien aux producteurs canadiens. Les risques auxquels font face les producteurs ont changé, en particulier en ce qui concerne le climat et le commerce international; les programmes doivent évoluer pour répondre à ces changements.

Un certain nombre de changements ont été annoncés relativement à Agri-stabilité pour l'année de programme 2020. Agricorp a examiné les exigences et les impacts de ces changements et travaille à leur mise en œuvre.

Des changements ont été apportés au Programme de promotion et d'amélioration des vignobles pour l'inclure dans le *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral pour mettre en œuvre les changements et veiller à ce que le programme soit prêt à être exécuté en 2020.

Faits saillants

Agricorp a demandé à participer à un projet pilote pour l'année de programme 2020 du programme Agri-stabilité. Le projet pilote permettra à certains producteurs de présenter leurs renseignements sur Agri-stabilité selon la méthode de la comptabilité de caisse, comme ils le font pour leur déclaration de revenus. Cela simplifiera le processus de demande d'inscription à Agri-stabilité.

Pour l'année de programme Agri-stabilité 2020, les indemnités d'assurance privée ne seront plus considérées comme un revenu, ce qui augmentera les prestations au titre d'Agri-stabilité pour les clients qui ont une assurance privée.

Le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles a été relancé en février 2020 et les producteurs ont commencé à envoyer leur formulaire d'inscription en mars.

Ce que nos clients pensent

Le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure élevé. Les points forts de notre centre d'appel, soit leur amabilité et leur aide, continuent d'être pris en compte dans les commentaires que nous recevons de nos clients.

Faits saillants

Commentaires de nos clients :

Agricorp fait un excellent travail pour le secteur agricole et je ne sais pas ce que les agriculteurs feraient sans Agricorp.

Le personnel d'Agricorp est très gentil et il est toujours agréable de faire affaire avec eux.

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2019-20

Objectif	Résultat
<p>Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 93 %.</p>	<p>Afin de réduire les coûts administratifs du programme pour l'exercice 2019-2020, Agricorp n'a pas mené de sondage sur la satisfaction de la clientèle. Un sondage est prévu pour l'exercice 2020-21.</p> <p>En ce qui concerne le sondage 2018-19 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale d'AgriCorp était de 92 %, ce qui est égal à la moyenne triennale précédente.</p>
<p>Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 93 %.</p>	<p>Afin de réduire les coûts administratifs du programme pour l'exercice 2019-2020, Agricorp n'a pas mené de sondage sur la satisfaction de la clientèle. Un sondage est prévu pour l'exercice 2020-21.</p> <p>En ce qui concerne le sondage 2018-19 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'AgriCorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 92 %, ce qui est égal à la moyenne triennale précédente.</p>

Objectif	Résultat
<p>Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 74 %.</p>	<p>Afin de réduire les coûts administratifs du programme pour l'exercice 2019-2020, Agricorp n'a pas mené de sondage sur la satisfaction de la clientèle. Un sondage est prévu pour l'exercice 2020-21.</p> <p>En ce qui concerne le sondage 2018-19 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du programme Agri-stabilité était de 71 %, ce qui est inférieur à la moyenne triennale précédente.</p> <p>Agricorp continuera de fournir des communications efficaces sur les programmes et un service à la clientèle de qualité tout en appuyant les gouvernements provincial et fédéral dans l'examen des programmes de gestion des risques de l'entreprise.</p> <p>Agricorp a pris des mesures pour améliorer la compréhension du programme Agri-stabilité par les clients en produisant des fiches de renseignements sur Agri-stabilité; Ces documents mettent en lumière les avantages liés à la participation au programme, les récents changements apportés à celui-ci, et ils donnent des conseils pour aider les clients à remplir leurs formulaires.</p>
<p>Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du PGR qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 81 %.</p>	<p>Afin de réduire les coûts administratifs du programme pour l'exercice 2019-2020, Agricorp n'a pas mené de sondage sur la satisfaction de la clientèle. Un sondage est prévu pour l'exercice 2020-21.</p> <p>En ce qui concerne le sondage 2018-19 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du PGR était de 84 %, ce qui est supérieur à la moyenne triennale précédente de 81 %.</p>

Objectif	Résultat
<p>Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2018 d'ici le 15 décembre 2019.</p>	<p>Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2018 au plus tard le 6 mars 2020.</p> <p>Durant l'exercice 2019-2020, Agricorp a transféré des ressources du traitement des dossiers d'Agri-stabilité à l'exécution de l'Assurance-production et du Programme de gestion des risques. Ce changement a ralenti le traitement des dossiers d'Agri-stabilité.</p> <p>Les ressources d'Agri-stabilité ont été concentrées sur le traitement des dossiers de paiement par rapport aux dossiers de non-paiement. Cela a permis à Agricorp de continuer à verser des paiements en temps utile aux agriculteurs qui en avaient besoin.</p>
<p>Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la réception de tous les renseignements nécessaires.</p>	<p>Agricorp a traité 94 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.</p>
<p>Traiter 95 % des paiements du Programme de gestion des risques (PGR) dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.</p>	<p>Agricorp a traité 98 % des paiements du PGR dans les 60 jours.</p>
<p>Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.</p>	<p>Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2019-20 le 16 avril 2020, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.</p>
<p>Soumettre au ministre, au plus tard le 1^{er} mars 2020, un plan d'activités triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.</p>	<p>Le plan d'activités 2020-23 d'Agricorp a été soumis au ministre le 28 février 2020.</p>
<p>Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.</p>	<p>Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.</p>

Objectif	Résultat
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.	Le rapport annuel 2019-20 d'Agricorp a été soumis au ministre le 30 juillet 2019, 42 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Becky Philpott
Directrice des finances

Le 17 juin 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'AgriCorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'AgriCorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si AgriCorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'AgriCorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2020

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	2020	2019
Actifs à court terme				
Trésorerie	7 535 \$	53 546 \$	61 081 \$	38 040 \$
Placements à court terme (note 6)	1 052	478 902	479 954	395 834
Débiteurs (note 5)	2 341	2 766	5 107	13 422
Fonds administrés (note 3)	35 025	-	35 025	31 741
Charges payées d'avance	728	-	728	698
Total des actifs à court terme	46 681	535 214	581 895	479 735
Placements à long terme (note 6)	-	309 288	309 288	529 022
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	11 149	-	11 149	10 173
Immobilisations (note 7)	12 096	-	12 096	7 506
Total des actifs	69 926	844 502	914 428	1 026 436
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	4 719	1 236	5 955	6 075
Primes et apports reportés (note 10)	746	22 532	23 278	25 162
Provision pour indemnités	-	10 800	10 800	10 000
Fonds administrés (note 3)	35 025	-	35 025	31 741
Total du passif à court terme	40 490	34 568	75 058	72 978
Apports reportés - Immobilisations (note 10)	12 096	-	12 096	7 506
Total du passif	52 586	34 568	87 154	80 484
Solde des fonds				
Fonds non affectés	17 340	-	17 340	13 200
Fonds affectés	-	809 934	809 934	932 752
Total des soldes des fonds	17 340	809 934	827 274	945 952
Passif et soldes des fonds	69 926 \$	844 502 \$	914 428 \$	1 026 436 \$

Engagements et éventualités (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Jason Verkaik
Président du conseil d'administration

Original signé par

Patricia Lorenz
Présidente, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2020	2019
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 9)	23 169 \$	30 715 \$	53 884 \$	51 252 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	18 064	46 076	64 140	68 843
Primes des producteurs	-	51 901	51 901	51 424
Services de consultation et autres services	1 260	-	1 260	938
Revenus de placements	181	26 632	26 813	22 972
Total des revenus	42 674	155 324	197 998	195 429
Charges				
Indemnités	-	272 853	272 853	116 692
Réassurance (note 11)	-	5 269	5 269	4 696
Administration (note 16)	37 476	-	37 476	39 672
Créances irrécouvrables	1 058	20	1 078	366
Total des charges	38 534	278 142	316 676	161 426
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	4 140	(122 818)	(118 678)	34 003
Soldes des fonds au début de l'exercice	13 200	932 752	945 952	911 949
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	17 340 \$	809 934 \$	827 274 \$	945 952 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2020

<u>(en milliers de dollars)</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	- \$	292 \$
(Pertes) non réalisées sur les placements	-	-
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	-	(292)
Variation nette au cours de l'exercice	-	(292)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	4 140 \$	(122 818) \$	(118 678) \$	34 003 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	-	-	-	(292)
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(53)	(6 830)	(6 883)	(8 705)
Amortissement des immobilisations	387	-	387	505
Total des éléments n'exigeant pas de sorties de fonds	4 474	(129 648)	(125 174)	25 511
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	2 940	5 376	8 316	(1 057)
Charges payées d'avance	(30)	-	(30)	(101)
Actif au titre des prestations constituées	(976)	-	(976)	(895)
Créditeurs et charges à payer	71	(191)	(120)	701
Primes et apports reportés	(2 470)	586	(1 884)	4 357
Provision pour indemnités	-	800	800	5 400
Apports reportés - Immobilisations	4 590	-	4 590	4 784
Total des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	4 125	6 571	10 696	13 189
Activités de placement				
Achat	(5 500)	(201 400)	(206 900)	(1 046 695)
Produit	4 500	344 896	349 396	1 014 593
(Achat) produit net de placements	(1 000)	143 496	142 496	(32 102)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(4 977)	-	(4 977)	(5 289)
Augmentation totale de la trésorerie	2 622	20 419	23 041	1 309
Trésorerie au début de l'exercice	4 913	33 127	38 040	36 731
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 535 \$	53 546 \$	61 081 \$	38 040 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi AgriCorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par AgriCorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec AgriCorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par AgriCorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

AgriCorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre de société d'État, AgriCorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). AgriCorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

AgriCorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

AgriCorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme

revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges

à payer, des primes et apports reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (« PPAV »)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles (« PSPHC »)

Le PSPHC est un programme de soutien annoncé par le gouvernement provincial dans son exposé économique d'automne de 2017. Le programme, qui est financé entièrement par le gouvernement provincial, appuyait les producteurs de fruits et légumes et les autres producteurs horticoles de l'Ontario en les aidant à s'adapter à l'évolution des pressions financières auxquelles fait face le secteur et à s'adapter à un nouveau climat d'affaires pour les petites entreprises.

f) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (« PAPV-VQA »)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

g) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2020
	d'ouverture en 2020	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	6 166 \$	33 143 \$	14 212 \$	(576) \$	(45 988) \$	6 957 \$
PGR-CO	46	-	34 534	46	(34 528)	98
PGR-BÉT	13 601	-	39 883	14 399	(45 633)	22 250
PGR-PAGR	8 178	-	20 333	(2 093)	(20 878)	5 540
PSAG	2 512	(6)	-	(2 512)	7	1
PPAV	693	-	(494)	(1)	(198)	-
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
PSPHC	167	-	(166)	(1)	-	-
Autres programmes	378	(4)	2 593	(199)	(2 589)	179
Total	31 741 \$	33 133 \$	118 395 \$	9 063 \$	(157 307) \$	35 025 \$

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2019
	d'ouverture en 2019	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	14 589 \$	16 110 \$	4 909 \$	(858) \$	(28 584) \$	6 166 \$
PGR-CO	1 525	-	31 734	-	(33 213)	46
PGR-BÉT	3 753	-	39 699	5 333	(35 184)	13 601
PGR-PAGR	9 154	-	19 343	1 176	(21 495)	8 178
PSAG	2 562	-	-	(50)	-	2 512
PPAV	875	-	890	(1)	(1 071)	693
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
PSPHC	-	-	29 945	1	(29 779)	167
Autres programmes	528	-	2 592	(147)	(2 595)	378
Total	32 986 \$	16 110 \$	136 612 \$	5 454 \$	(159 421) \$	31 741 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Ces programmes supplémentaires sont administrés au nom du MAAARO. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises

agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences du PIFBFA à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme. Les activités d'Agricorp liées à ce programme ont été transférées du MAAARO en janvier 2019.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Financement – gouvernement fédéral	2 293 \$	8 687 \$
Financement – gouvernement provincial	2 563	2 022
Autres	1 329	2 725
Sous-total	6 185	13 434
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 078)	(12)
Total	5 107 \$	13 422 \$

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2020	2019
Court terme		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	120 982	77 903
Institutions financières – certificats de placement garanti	358 972	317 931
Total à court terme	479 954	395 834
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	309 288	529 022
Total à long terme	309 288	529 022
Total des placements	789 242 \$	924 856 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	120 982 \$	77 903 \$
Certificats de placement garanti	2	668 260	846 953
Total		789 242 \$	924 856 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2020	Valeur comptable nette 2019
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 218 \$	-	-
Matériel informatique	3 960	3 684	276	502
Améliorations locatives	1 968	1 957	11	4
Logiciels	13 323	13 317	6	45
Logiciels en cours de développement	11 803	-	11 803	6 955
Total	32 272 \$	20 176 \$	12 096 \$	7 506 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 3,11 % (2019 – 2,61 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV, du PSPHC, du PAPV-VQA, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

10. Primes et apports reportés

a) Primes reportées

Les primes reportées sont les primes au titre du fonds d'Assurance-production de 22,5 millions de dollars (2019 – 21,9 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés.

b) Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds.

(En milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2020	Apports	Constatés	Solde de clôture 2020
Court terme				
Apport reportés - charges d'exploitation	3 216 \$	1 040 \$	3 510 \$	746 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	7 506	4 977	387	12 096
Total des apports reportés	10 722 \$	6 017 \$	3 897 \$	12 842 \$

(En milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2019	Apports	Constatés	Solde de clôture 2019
Apports reportés - charges d'exploitation	3 115 \$	1 031 \$	930 \$	3 216 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	2 722	5 289	505	7 506
Total des apports reportés	5 837 \$	6 320 \$	1 435 \$	10 722 \$

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2019. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2019, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 21 % et 28 % de la responsabilité couverte de 3,6 milliards de dollars (année de production 2018 – entre 16 % et 21 %, responsabilité couverte de 3,4 milliards de dollars sur une base de coassurance de 50 %). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 749 millions de dollars (année de production 2018 – 539 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2019 (2018 – aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	62 926 \$	54 774 \$
Coût des services rendus	2 122	2 210
Intérêts débiteurs	3 737	3 356
Cotisations salariales	1 891	2 019
Prestations versées	(3 200)	(1 895)
(Gain) perte actuariel(le)	-	2 462
Solde à la fin de l'exercice	67 476	62 926
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	73 292	66 620
Rendement réel des actifs du régime	(3 009)	4 297
Cotisations patronales	2 479	2 246
Cotisations salariales	1 891	2 019
Prestations versées	(3 205)	(1 890)
Juste valeur à la fin de l'exercice	71 448	73 292
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	3 972	10 366
Perte (gain) actuariel(le) non amorti(e)	7 177	(193)
Actif au titre des prestations constituées	11 149 \$	10 173 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2020	2019
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,90	5,90
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,90	5,90
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,90	5,90
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75

Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite. La charge nette du régime de prestations de retraite d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 122 \$	2 210 \$
Intérêts débiteurs	3 737	3 356
Rendement prévu des actifs du régime	(4 359)	(4 068)
Amortissement d'une perte (d'un gain) non constaté(e)	3	(142)
Charge nette du régime de prestations	1 503 \$	1 356 \$

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2020 (%)	2019 (%)
Actions canadiennes	29,6	29,4
Obligations	24,2	23,4
Actions américaines	18,4	18,2
Actions internationales	10,6	11,5
Titres immobiliers	10,3	10,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,9	7,0
Valeur totale du régime	100	100

Pour les évaluations dont la date de calcul est le 31 décembre 2017 ou après, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un nouveau cadre pour les régimes de retraite à prestations déterminées, y compris, mais sans s'y limiter, une disposition supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables dans le calcul de la continuité, et exigeant des paiements spéciaux pour financer le régime jusqu'à concurrence de 85 % sur la base de solvabilité, dans le cas où le ratio de solvabilité d'un régime deviendrait inférieur à 85 %.

Agricorp a choisi de faire effectuer une évaluation actuarielle du régime de retraite au 1^{er} janvier 2018. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 6,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,9 millions de dollars et un ratio de solvabilité de 87,3 %, de sorte qu'aucun paiement spécial n'était requis. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1^{er} janvier 2021.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2021	1 088 \$	1 034 \$	2 122 \$
2022	1 095	462	1 557
2023	1 101	135	1 236
2024	1 108	51	1 159
2025	1 115	-	1 115
Années suivantes	1 122	-	1 122
Total	6 629 \$	1 682 \$	8 311 \$

Agricorp a signé en janvier 2020 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2020. Le coût estimatif de cette convention est de 9,6 millions de dollars (2019 – 5,3 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,1 million de dollars (2019 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2019 – 1,1 million de dollars). Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 54,0 millions de dollars (2019 – 51 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 23 000 \$ (2019 – 32 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2019 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2019-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>.

Pour l'année civile 2019, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	230 658 \$	658 \$
Vlcek, Mike	Directeur principal de l'élaboration des programmes	174 931	511
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	174 931	511
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	172 307	503
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	166 571	487

16. Administration

(en milliers de dollars)	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	30 058 \$	31 094 \$
Matériel et entretien	2 815	2 622
Installations	1 442	1 452
Services de consultation et services professionnels	880	1 890
Frais de téléphone et services postaux	860	755
Frais de bureau	390	618
Utilisation d'un véhicule et déplacements	508	554
Amortissement	387	505
Autres	136	182
Total	37 476 \$	39 672 \$

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available

Agricorp Annual Report 2019–20 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2019–20 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)